

Vie départementale ➔ L'actu

HAUT-FOREZ ■ Le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable sur le projet porté par EDPR

Le parc éolien dans la bourrasque

Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable concernant le projet de parc éolien de la SAS Monts du Forez énergie (MFE) à Saint-Jean-la-Vêtre, La Chamba et La Côte-en-Couzan. Une petite victoire pour les opposants mais l'avis définitif appartient au préfet de la Loire. Il devrait se prononcer d'ici à l'été prochain.

Rodolphe Montagnier
rodolphe.montagnier@centrefrance.com



COL DE LA LOGE. Les opposants au projet déplorent notamment la dégradation visuelle qu'entraînerait, selon eux, l'édification de cinq mâts d'une centaine de mètres de hauteur. PHOTOMONTAGE

Un vent d'optimisme souffle depuis la fin d'année dernière dans les rangs des opposants au projet de parc éolien dans les montagnes du Haut-Foréz.

Michel Zoboli a rendu un avis défavorable à la demande présentée par la société Monts du Forez énergie (MFE) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de cinq machines d'une puissance de 2,5 mégawatts (MW) chacune sur les territoires des communes de Saint-Jean-la-Vêtre, La Chamba et La Côte-en-Couzan.

Concertation insuffisante

Voilà bientôt six ans que des habitants du secteur se battent contre ce projet

porté par une filiale d'Énergias de Portugal renouvelables (EDPR), un des quatre principaux producteurs d'énergie renouvelable dans le monde. Cette future installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) a fait l'objet d'une enquête publique du 2 novembre au 5 décembre dernier.

Après cinq permanences, 662 observations reçues (dont 618 d'opposition), le commissaire enquêteur a motivé cet avis défavorable dans ses conclusions. « Démarches de concertation insuffisantes », « impact du projet sur les paysages des Monts du Forez,

particulièrement celui des Hautes Chaumes, très important », « chantier et travaux de raccordement qui généreront des dégradations, des frais et des gênes importantes », « rejet clairement exprimé par le public et par nombre de collectivités qui considèrent que le projet n'est pas cohérent avec leur vision du territoire »... Michel Zoboli ne fait aucune concession mais se montre juste en soulignant, aussi, des aspects positifs.

Il évoque « un projet générateur de ressources financières notables pour les collectivités », « un impact sur la ressource en

eau potable et les cours d'eau qui semble nul ou négligeable », « un niveau de bruit prévu qui paraît conforme à la réglementation » et souligne qu'il n'y a « pas d'élément permettant d'affirmer que le projet présente un danger direct pour les personnes et l'environnement ».

230.000 € de retombées

Cette position du commissaire enquêteur satisfait logiquement Patricia Dubien (lire ci-dessous). La présidente de Vent du Haut-Foréz (VDHF) avoue son « soulagement car les

projet de centrale éolienne industrielle n'a pas sa place ici. Mais ce n'est, bien évidemment, qu'une étape, poursuit la présidente de la principale association d'opposants qui revendique 416 adhérents. Seule compte la décision que prendra le préfet de la Loire. »

Les porteurs du projet surpris mais confiants

Car c'est au représentant de l'État dans le département qu'appartient le verdict. Détail d'instruction du dossier qui n'a pas échappé à Eric Cabrol et Maël Sonrier chez EDPR France. Le responsable du projet et le coordinateur de projets reconnaissent qu'ils ont été « surpris par l'avis défavorable du commissaire enquêteur, sûrement impressionné par le nombre de commentaires qui relèvent d'une campagne de décrédibilisation mais ne reflètent pas la réalité du soutien des élus ». Onze communes se sont néanmoins opposées (Chalmazel-Jeansagnière,

Couzan, Boën-sur-Lignon, l'Agglomération Loire-Foréz...).

Mais chez EDPR on demeure « confiant dans l'objectivité du préfet. Le projet a beaucoup évolué pour être réduit à cinq machines sur une modeste surface de 2,5 hectares. Il a fait l'objet d'une intégration paysagère », poursuivent deux hommes qui se targuent de « l'avis favorable de l'Agence régionale de santé (ARS) et du soutien clair des élus de la communauté de communes des Montagnes du Haut-Foréz (CCMHF) qui ont voté pour le projet et l'ont toujours soutenu. » Confirmation du président Thierry Chavaren qui regrette qu'on « ne puisse pas faire un référendum sur le sujet. Je suis sûr qu'il y aurait une majorité pour ».

Les cadres d'EDPR France soulignent enfin « le devoir d'atteindre les objectifs en matière de développement durable » et glissent un chiffre : « 230.000 euros de retombées économiques annuelles pour le territoire », selon eux. Le préfet de la Loire, Fabien Sudry, devrait rendre sa décision au

Patricia Dubien, présidente de VDHF

Quel regard portez-vous sur les conclusions du commissaire enquêteur ?

Il a bien perçu le rejet de ce projet. Au fur et à mesure qu'il rédigeait son rapport, il a bien intégré les enjeux : l'impact sur un paysage et un secteur de « grand caractère » notamment les Hautes Chaumes, sur le cadre de vie des habitants, sur le tourisme, sur une vision du territoire, sur la faune. Il a compris qu'il n'y avait pas eu de concertation sur ce projet et que les conséquences sur la cohésion sociale pouvaient être dramatiques.

Considérez-vous cet avis défavorable comme une victoire ?

C'est une nouvelle victoire, effectivement. Elle vient en même temps que le refus de onze communes sur les dix-sept consultées dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter. Elle vient aussi après l'avis défavorable sur ce projet par le Parc naturel régional Livradois-Foréz. Les habitants des montagnes du Haut-Foréz ne veulent simplement pas que l'on décide à leur place de l'avenir de leur territoire.

Quelle suite allez-vous donner à votre action ?

Avec 416 adhérents, nous ne restons pas inactifs dans l'attente de la décision du préfet. Nous poursuivons notre travail de sensibilisation et nous avons des procédures en cours contre des délibérations qui engagent le territoire pour plus de cinquante années sans l'accord des habitants : celles de Noirétable, de la Communauté de communes des Montagnes du Haut-Foréz et de la commune de Saint-Jean-la-Vêtre sur ce projet. Nous pensons qu'elles aboutiront fin 2016.

Lourbion sur le futur parc éolien



■ **HAUT-FOREZ.** Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable concernant le projet de parc éolien à Saint-Jean-la-Vêtre, La Chamba et La Côte-en-Couzan.

■ **VERDICT.** Les opposants ne crient pas victoire car la décision finale appartient au préfet de la Loire. Les porteurs du projet, eux, sont « surpris » mais restent « confiants ».